



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



**Rectorat**

**Pôle ressources humaines**

**Direction des personnels  
d'administration et  
d'encadrement**

Bureau des personnels  
d'administration, de laboratoire, de  
service, de santé, des services  
sociaux et des ITRF

Affaire suivie par :

**Personnels adm catégorie C :**  
F. Diemer : 03.88.23.36.87  
S. Tortora : 03.88.23.39.75  
A. Wernert : 03.88.23.39.11

**Personnels ATRF :**  
M. Boutet : 03 88 23 39 21  
S. Meyer : 03 88 23 35 15

**Personnels sociaux et de santé :**  
M. Douvier : 03.88.23.39.58  
Courriel :  
ce.drh@ac-strasbourg.fr  
Référence :  
DPAE2/AB/Mouvement  
interacadémique EPLE

Adresse des bureaux  
27 boulevard Polinacé  
67000 Strasbourg

Adresse postale  
6 rue de la Toussaint  
67975 Strasbourg cedex 9

Strasbourg, le - 7 DEC. 2015

Le Recteur

à

Madame l'inspectrice d'académie  
Directrice académique des services de  
l'éducation nationale du Bas-Rhin

Madame l'inspectrice d'académie,  
Directrice académique des services de  
l'éducation nationale du Haut-Rhin

Monsieur le délégué régional de l'ONISEP

Mesdames et Messieurs les chefs  
d'établissements du second degré

Messieurs les directeurs

- . EREA
- . ERPD

Mesdames et Messieurs les directeurs des  
centres d'information et d'orientation

Mesdames et Messieurs les chefs de service  
du rectorat

**Objet : mouvement interacadémique 2016.**

**Référence : note de service ministérielle n° 2015-172 du 12 octobre 2015 / BOEN spécial  
n° 10 du 19 novembre 2015.**

**Personnels concernés :**

- adjoints administratifs de l'éducation nationale
- adjoints techniques de recherche et de formation
- assistant(e)s de service social
- infirmier(e)s de l'éducation nationale

Les opérations relatives à la mobilité des personnels cités ci-dessus qui souhaitent s'inscrire dans le cadre du mouvement inter-académique vont commencer dès le 07 janvier 2016.

Je vous prie de bien vouloir porter à leur connaissance les modalités pratiques leur permettant de participer à ces opérations.

**A. Pré-demande de mutation.**

Les agents désireux de quitter l'académie par voie de mutation devront se **pré-inscrire** par le biais de l'application AMIA dont l'adresse est :

**<https://amia.phm.education.gouv.fr/amia>**

**entre le 07 janvier et 04 février 2016 (date de fermeture nationale)**

Cette préinscription leur permet de sélectionner les académies sollicitées. Le nombre de vœux est limité à trois académies.

B. Saisie des vœux.

Les agents dont la pré-inscription aura été enregistrée dans la (les) académie(s) où ils souhaitent être mutés devront se reconnecter sur l'application AMIA afin de participer aux opérations du mouvement intra-académique de chaque académie sollicitée.

Ils devront être particulièrement attentifs aux dates d'ouverture et de fermeture de l'application qui sont propres à chaque académie. Aussi je les invite à se reconnecter mi-mars, pour prendre connaissance des dates officielles de saisie des vœux.

Je reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Pour le recteur et par délégation  
Pour la secrétaire générale et par délégation  
La directrice des personnels d'administration et  
d'encadrement



Raffaëla Eckenfelder